



Transports
Canada

Transport
Canada

Fiche de renseignements TP 2436F

RS-2006-01F

Also available in English

Février 2006

ENQUÊTES EFFECTUÉES PAR TRANSPORTS CANADA SUR LE PORT DE LA CEINTURE DE SÉCURITÉ AU CANADA 2004-2005

CONTEXTE

Le Programme canadien de protection des occupants (PCPO) est un volet important de *Vision sécurité routière 2010* - un partenariat ambitieux destiné à doter le Canada des routes les plus sûres au monde et approuvé par les ministres des Transports des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Le PCPO a pour objectif de généraliser le port de la ceinture de sécurité et l'utilisation convenable des dispositifs de retenue d'enfant pour atteindre un taux minimal de 95 p. 100 chez tous les occupants des véhicules automobiles d'ici 2010. La contribution de Transports Canada à ce programme consiste, entre autres, à réaliser des enquêtes par observation du port de la ceinture de sécurité. En septembre 2004, Transports Canada a effectué une enquête par observation sur le port de la ceinture de sécurité dans les collectivités rurales du Canada. En septembre 2005, la même enquête a été réalisée dans les collectivités urbaines.

MÉTHODE

Les enquêtes de 2004 et de 2005 ont permis de mesurer le taux de port de la ceinture de sécurité, respectivement dans le Canada rural et le Canada urbain. Le Canada rural a été défini comme des villes et villages dont la population se situe entre 1 000 et 10 000 personnes et qui n'appartiennent pas à une région métropolitaine de recensement ou à une agglomération de recensement, au sens de la définition du recensement national de 2001 de Statistique Canada. Le Canada urbain y a été défini comme suit : collectivités dont la population est supérieure à 10 000 habitants et celles dont la population est inférieure à ce nombre mais qui appartiennent à une région métropolitaine de recensement.

L'enquête rurale ciblait tous les occupants des véhicules légers comprenant les voitures de tourisme, les camionnettes et les mini-fourgonnettes et véhicules utilitaires sport (VUS). L'enquête a été réalisée entre le 22 et le 28 septembre 2004 sur 252 sites. Chaque période d'observation d'une durée de deux heures a eu lieu durant les heures de clarté (entre 6 h 30 et 19 h 30). Un total de 39 769 véhicules et 58 743 occupants ont été observés durant l'enquête.

Par conséquent, pendant les deux enquêtes, un total de 123 898 véhicules et 176 969 occupants ont été observés sur 515 sites à travers le Canada.

Canada

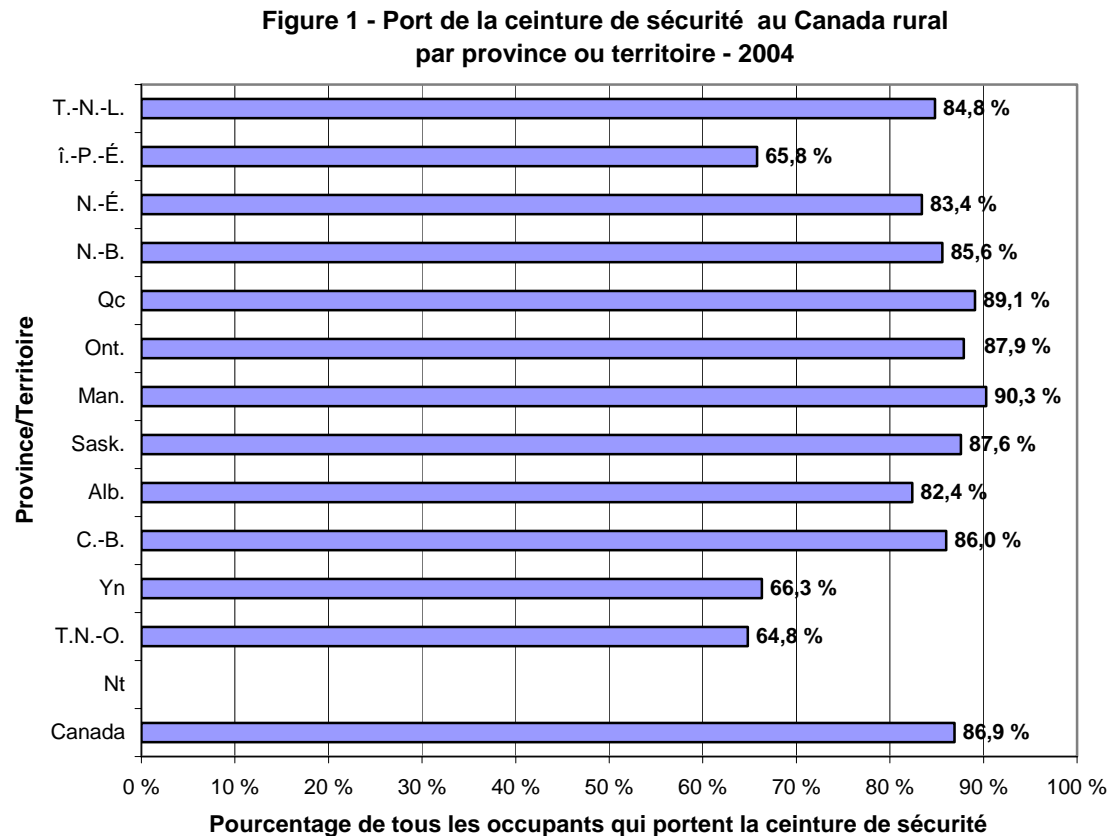
POINTS SAILLANTS

- Au Canada, 90,5 p. 100 ($\pm 0,2$ p. 100) des occupants de véhicules légers bouclent leur ceinture de sécurité. On estime que 91,1 p. 100 ($\pm 0,2$ p. 100) de la totalité des occupants de véhicules légers portent la ceinture de sécurité dans les collectivités urbaines, comparativement à 86,9 p. 100 ($\pm 0,7$ p. 100) dans les collectivités rurales. Le taux de port de la ceinture de sécurité mesuré à l'occasion de l'enquête de 2004-2005 a été d'environ 4 p. 100 supérieur à celui mesuré lors de l'enquête 2002-2003.
- Le taux de port de la ceinture de sécurité au Canada est beaucoup moins élevé chez les occupants de camionnettes (84,8 p. 100) que chez les occupants de voitures de tourisme (91,9 p. 100) et de mini-fourgonnettes et VUS (91,9 p. 100). Pour ce qui est des conducteurs, les taux ont été de 92,4 p. 100 pour les voitures de tourisme, de 91,9 p. 100 pour les mini-fourgonnettes et VUS, et de 85,5 p. 100 pour les camionnettes. Des tendances similaires ont été remarquées tant dans les collectivités rurales qu'urbaines du pays.
- Plus de conductrices (93,9 p. 100) que de conducteurs (89,8 p. 100) portaient la ceinture de sécurité au Canada. Le port plus élevé de la ceinture de sécurité chez les femmes était très uniforme pour les trois types de véhicules et dans l'ensemble des provinces et territoires.
- La proportion de conducteurs qui portent la ceinture de sécurité a tendance à augmenter en même temps que le groupe d'âge auquel ils appartiennent, mais cette tendance n'est pas uniforme dans toutes les régions du pays. Dans l'ensemble du Canada, cette proportion passe de 87,0 p. 100 pour les conducteurs de moins de 25 ans, à 91,8 p. 100 pour les conducteurs de 25 à 49 ans et à 92,1 p. 100 pour ceux de 50 ans et plus.
- Le taux de port de la ceinture de sécurité au Canada est plus faible chez les occupants du siège arrière (84,9 p. 100) que chez les occupants du siège avant (90,5 p. 100). Ce taux plus élevé de port de la ceinture par les occupants du siège avant est uniforme dans l'ensemble des provinces et territoires, à quelques exceptions près.

RÉSULTATS DÉTAILLÉS

Port de la ceinture de sécurité par tous les occupants, par province ou territoire

La **figure 1** montre qu'environ 86,9 p. 100 ($\pm 0,7$ p. 100) de **tous les occupants** de véhicules légers portent la ceinture de sécurité dans les collectivités rurales. Les provinces suivantes affichaient des taux équivalents ou supérieurs à la moyenne nationale : Québec, Ontario, Manitoba et Saskatchewan. Les provinces et territoires suivants affichaient des taux inférieurs à la moyenne nationale : Terre-Neuve et Labrador, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Alberta, Colombie-Britannique et deux des trois territoires. Le taux de port de la ceinture de sécurité n'a pas été mesuré au Nunavut en 2004.



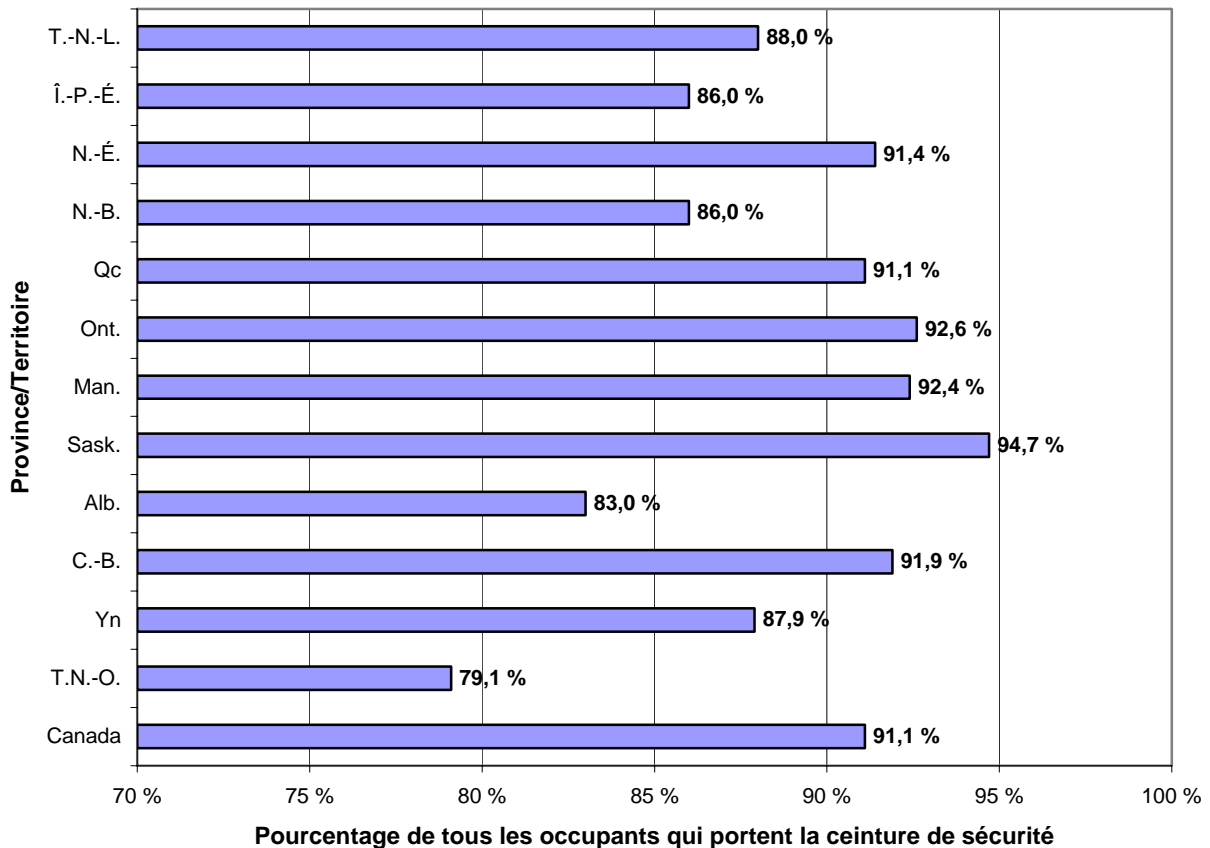
Comparaison des résultats des enquêtes de 2002 et de 2004

- Lors de l'enquête de 2002 sur le port de la ceinture de sécurité, des données ont été recueillies uniquement sur les **occupants du siège avant**, tandis que des données sur **tous les occupants** ont été recueillies lors de l'enquête de 2004.
- Au Canada, il a été estimé que 85 p. 100 des occupants du siège avant de véhicules utilitaires légers dans les collectivités rurales portaient la ceinture de sécurité en 2002; ce pourcentage a augmenté à 87,1 p. 100 en 2004.
- Les collectivités ayant fait l'objet de l'enquête de 2004 étaient réparties sur 69 régions géographiques, comparativement à 63 pour l'enquête de 2002.

- Les collectivités qui ont une population de plus de 10 000 habitants mais qui ne sont pas classées comme des agglomérations de recensement ont été incluses dans l'enquête de 2004.
- Certaines strates de la population ont été combinées.

La **figure 2** montre qu'on estime que 91,1 p. 100 ($\pm 0,2$ p. 100) de **tous les occupants** de véhicules légers portent la ceinture de sécurité dans les collectivités urbaines. Les provinces suivantes affichaient des taux équivalents ou supérieurs à la moyenne nationale : Nouvelle-Écosse, Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan et Colombie-Britannique.

Figure 2
Port de la ceinture de sécurité dans les collectivités urbaines du Canada
par province ou territoire - 2005



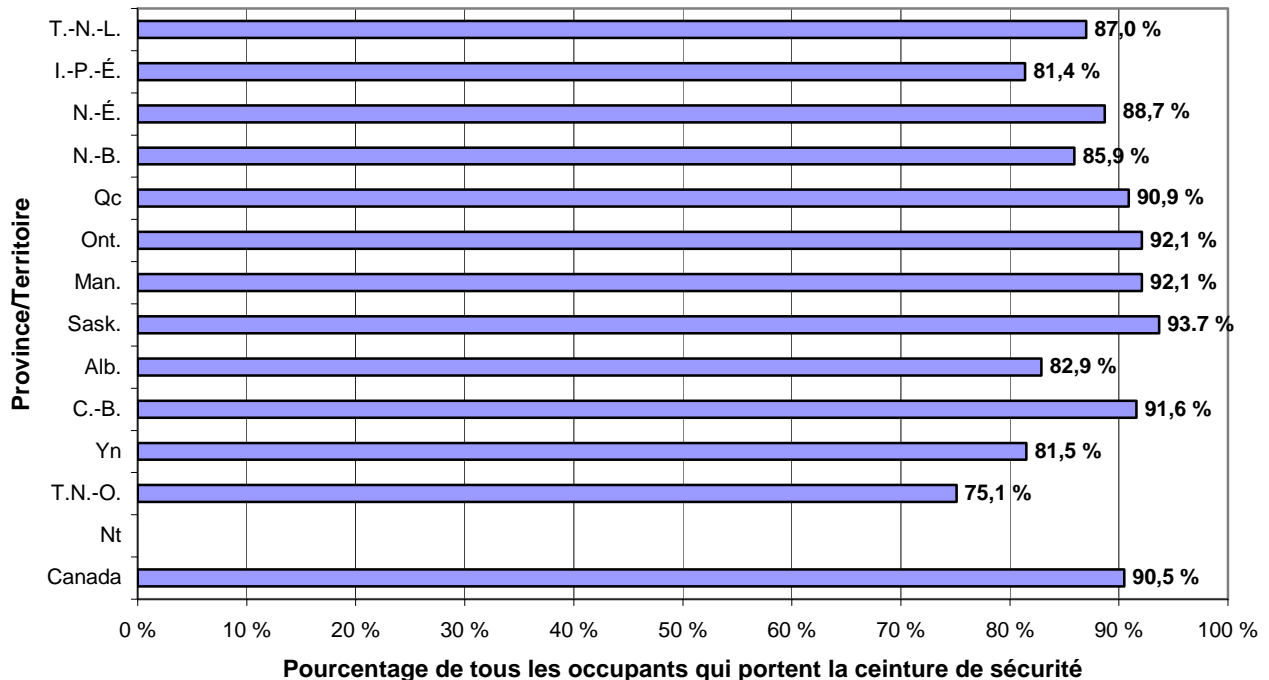
Comparaison des résultats des enquêtes de 2003 et de 2005

- Lors des enquêtes de 2003 et de 2005 sur le port de la ceinture de sécurité dans les collectivités urbaines, des données ont été recueillies sur **tous les occupants**.
- Au Canada, il a été estimé que 87,2 p. 100 de tous les occupants de véhicules utilitaires légers dans les collectivités urbaines portaient la ceinture de sécurité en 2003; ce pourcentage a augmenté à 91,1 p. 100 en 2005, soit près de 4 p. 100 de plus. En 2003, il a été estimé que 87,6 p. 100 des occupants du siège avant dans les collectivités urbaines portaient la ceinture de sécurité; ce pourcentage a augmenté à 91,3 p. 100 en 2005.
- Les collectivités ayant fait l'objet de l'enquête de 2005 étaient réparties sur 67 régions géographiques, comparativement à 60 pour l'enquête de 2003.

- Les collectivités de plus de 10 000 habitants qui ne sont pas classées comme des agglomérations de recensement ont été exclues dans l'enquête de 2005 (elles avaient été incluses en 2004).
- Certaines strates de la population ont été combinées.

La **figure 3** montre qu'environ 90,5 p. 100 ($\pm 0,2$ p. 100) de **tous les occupants** de véhicules légers portent la ceinture de sécurité au Canada. En 2004-2005, les provinces suivantes affichaient des taux équivalents ou supérieurs à la moyenne nationale : Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan et Colombie-Britannique. Le taux de port de la ceinture de sécurité n'a pas été mesuré au Nunavut en 2004.

Figure 3
Port de la ceinture de sécurité par province ou territoire, 2004-2005

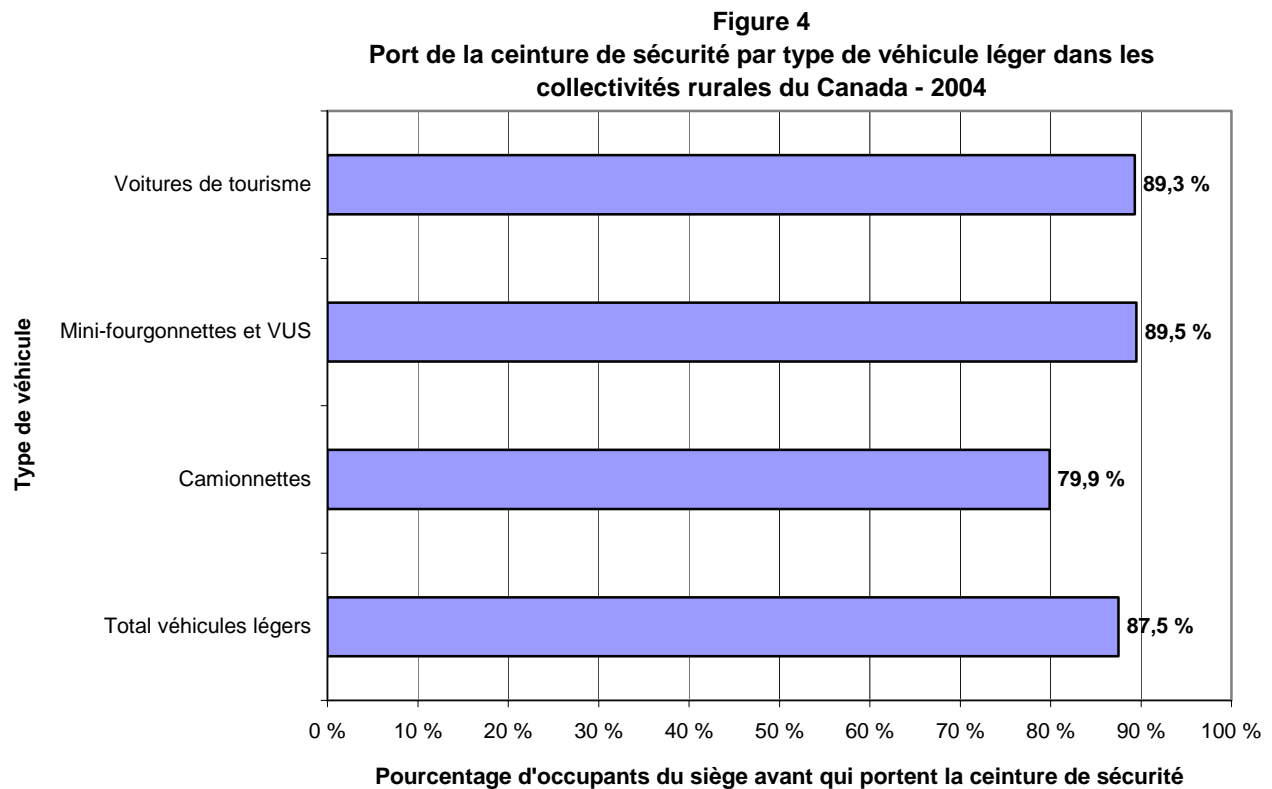


Comparaison des résultats des enquêtes nationales de 2002-2003 et de 2004-2005

- Lors de l'enquête de 2002-2003 sur le port de la ceinture de sécurité, des données ont été recueillies uniquement sur les **occupants du siège avant**, tandis que des données sur **tous les occupants** ont été recueillies lors de l'enquête de 2004-2005.
- Au Canada, l'enquête de 2002-2003 sur le port de la ceinture de sécurité a révélé que l'on estimait que 87,4 p. 100 des occupants du siège avant de véhicules utilitaires légers portaient la ceinture de sécurité; ce pourcentage a augmenté à 90,8 p. 100 dans l'enquête de 2004-2005.
- Les collectivités ayant fait l'objet de l'enquête de 2005 étaient réparties sur 69 régions géographiques, comparativement à 63 pour l'enquête de 2003.
- La stratification des deux enquêtes est différente. Une stratification par régions géographiques et par groupements par taille de population a été utilisée pour l'enquête de 2004-2005, tandis que seule une stratification par groupements par taille de population a été utilisée pour l'enquête de 2002-2003.

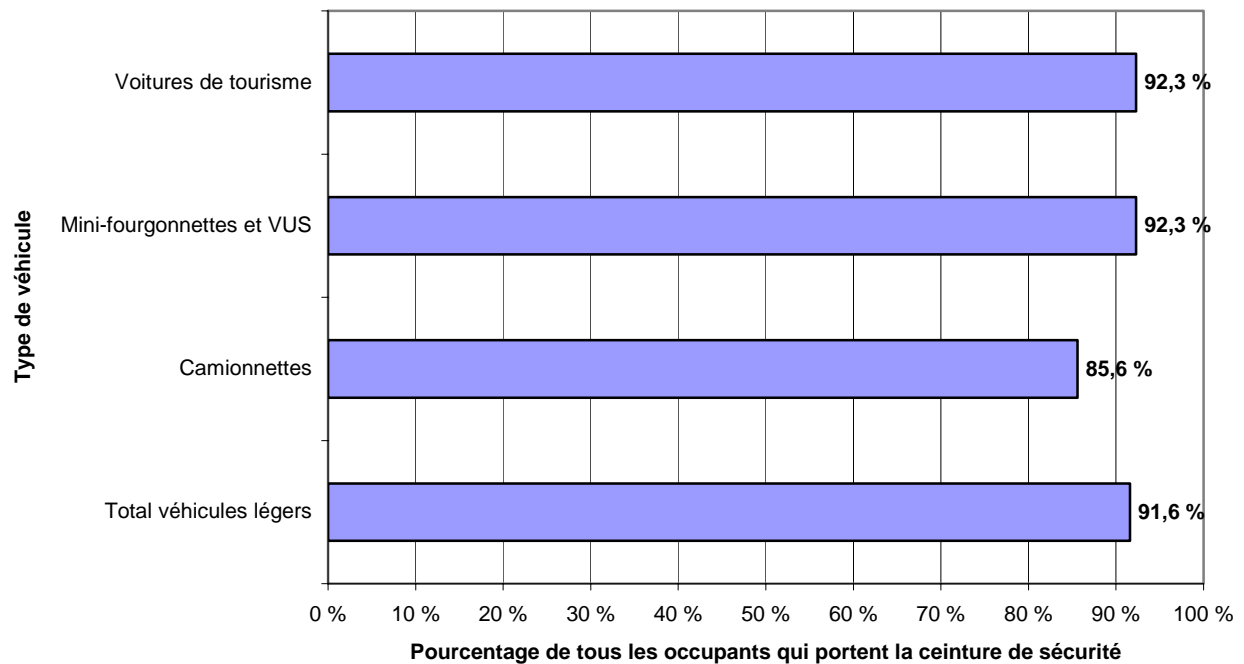
Port de la ceinture de sécurité par type de véhicule léger

La **figure 4** montre que, dans les collectivités rurales, le taux de port de la ceinture de sécurité est beaucoup plus faible chez tous les occupants de camionnettes (79,9 p. 100) que chez les occupants de voitures de tourisme (89,3 p. 100) et les occupants de mini-fourgonnettes et de VUS (89,5 p. 100). Plus particulièrement, les taux étaient de 90,1 p. 100 pour les conducteurs de voitures de tourisme, de 89,8 p. 100 pour les conducteurs de mini-fourgonnettes et de VUS et de 80,7 p. 100 pour les conducteurs de camionnettes.

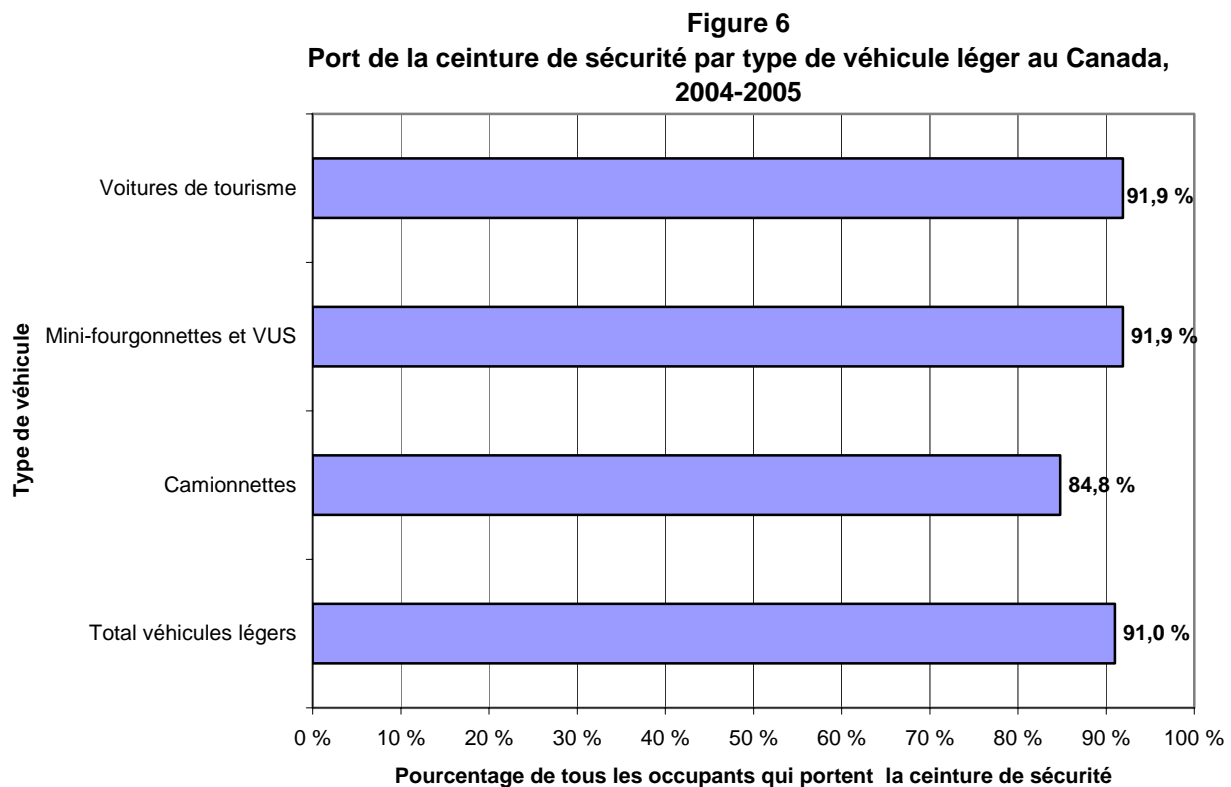


La **figure 5** montre qu'au Canada urbain, le taux de port de la ceinture de sécurité est beaucoup moins élevé pour **tous les occupants** de camionnettes (85,6 p. 100) que pour les occupants de voitures de tourisme (92,3 p. 100) et de mini-fourgonnettes et VUS (92,3 p. 100). Plus particulièrement, les taux étaient de 92,8 p. 100 pour les conducteurs de voitures de tourisme, de 92,2 p. 100 pour les mini-fourgonnettes et VUS et de 86,2 p. 100 pour les camionnettes.

Figure 5 - Port de la ceinture de sécurité par type de véhicule léger dans les collectivités urbaines du Canada - 2005



La **figure 6** montre qu'au Canada, le taux de port de la ceinture de sécurité est beaucoup moins élevé pour **tous les occupants** de camionnettes (84,8 p. 100) que pour les occupants de voitures de tourisme (91,9 p. 100) et de mini-fourgonnettes et VUS (91,9 p. 100). En ce qui concerne les conducteurs, les taux étaient de 92,4 p. 100 pour les conducteurs de voitures de tourisme, de 91,9 p. 100 pour les conducteurs de mini-fourgonnettes et VUS et de 85,5 p. 100 pour les conducteurs de camionnettes.

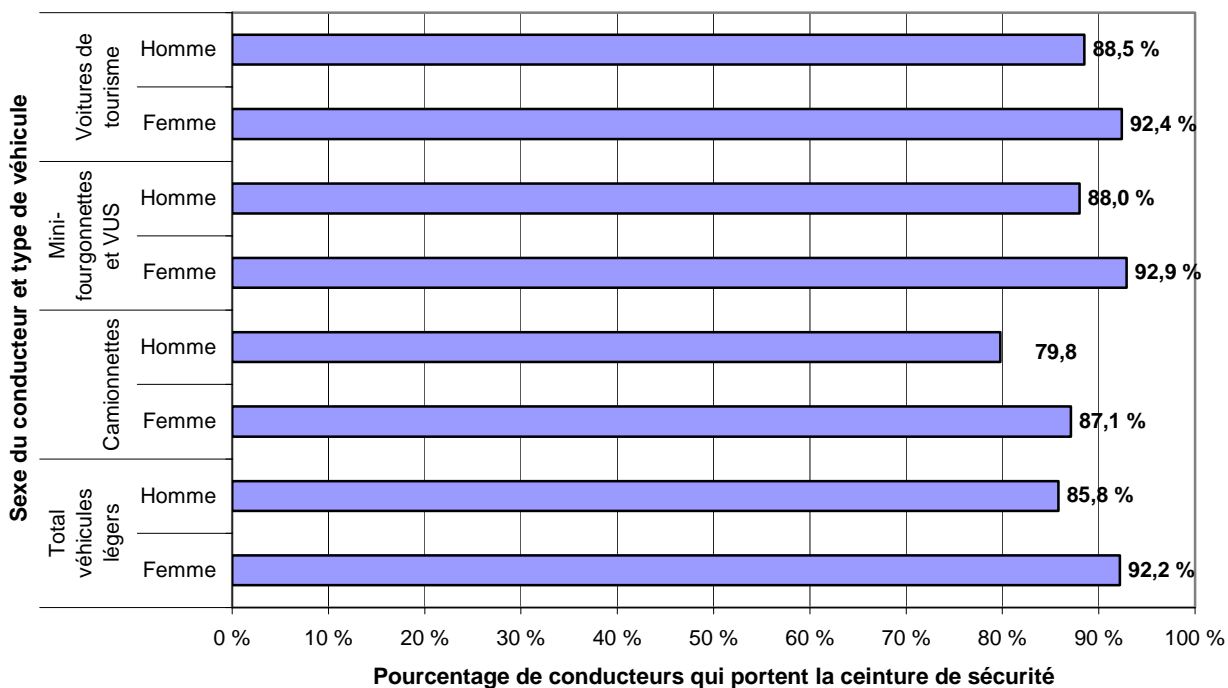


Taux de port de la ceinture de sécurité selon le sexe du conducteur

La **figure 7** montre que plus de conductrices (92,2 p. 100) que de conducteurs (85,8 p. 100) portent la ceinture de sécurité dans les collectivités rurales.

- Le port plus élevé de la ceinture de sécurité chez les femmes était très uniforme pour les trois types de véhicules.
- D'autres données recueillies dans le cadre de l'enquête montrent que le taux plus élevé de port de la ceinture de sécurité chez les femmes est généralement uniforme d'une province et d'un territoire à l'autre, sauf au Yukon où le taux est de 64,9 p. 100 chez les femmes et de 65,9 p. 100 chez les hommes. La différence variait de 5,1 points de pourcentage en Colombie-Britannique (92,6 p. 100 pour les femmes contre 87,5 p. 100 pour les hommes) à 26,7 points à l'Île-du-Prince-Édouard (85,7 p. 100 pour les femmes contre 59,0 p. 100 pour les hommes).

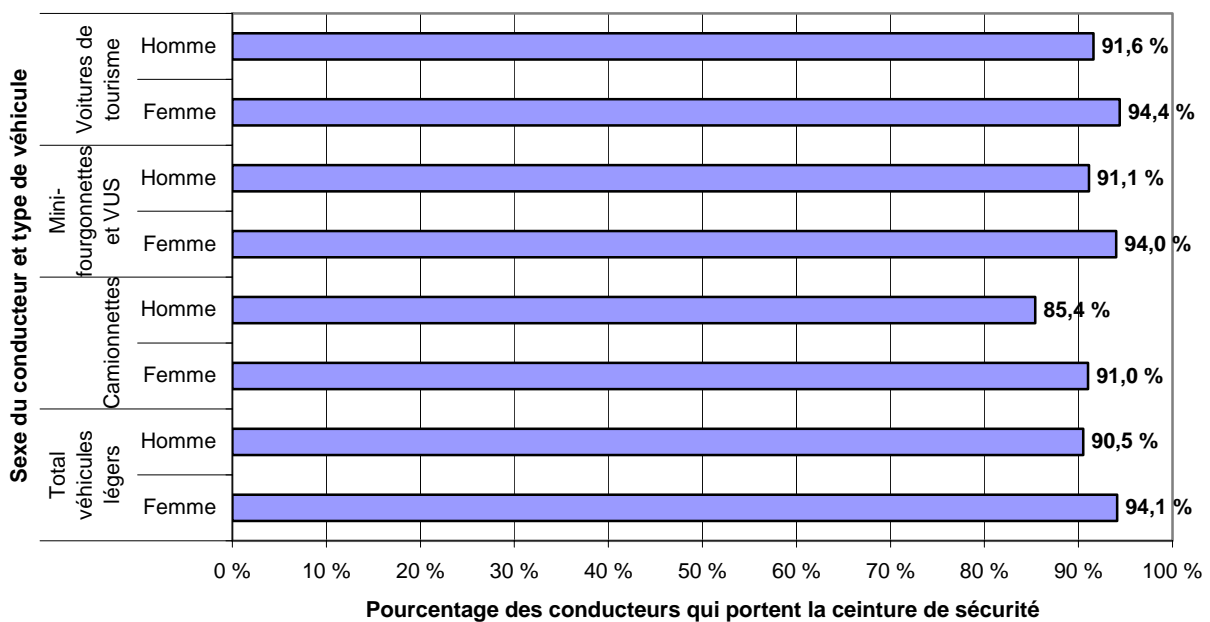
Figure 7 - Port de la ceinture de sécurité dans les collectivités rurales du Canada selon le sexe du conducteur et le type de véhicule - 2004



La **figure 8** montre qu'un plus haut pourcentage de conductrices (94,1 p. 100) que de conducteurs (90,5 p. 100) portent la ceinture de sécurité dans les collectivités urbaines.

- Le port plus élevé de la ceinture de sécurité chez les femmes était évident pour tous les types de véhicules.
- D'autres données recueillies dans le cadre de l'enquête montrent que le taux plus élevé de port de la ceinture de sécurité chez les femmes dans les collectivités urbaines est uniforme d'une province et d'un territoire à l'autre. La différence variait de 2,5 points de pourcentage en Saskatchewan (96,4 p. 100 pour les femmes contre 93,9 p. 100 pour les hommes) à 7,8 points au Nouveau-Brunswick (92,4 p. 100 pour les femmes contre 84,6 p. 100 pour les hommes).

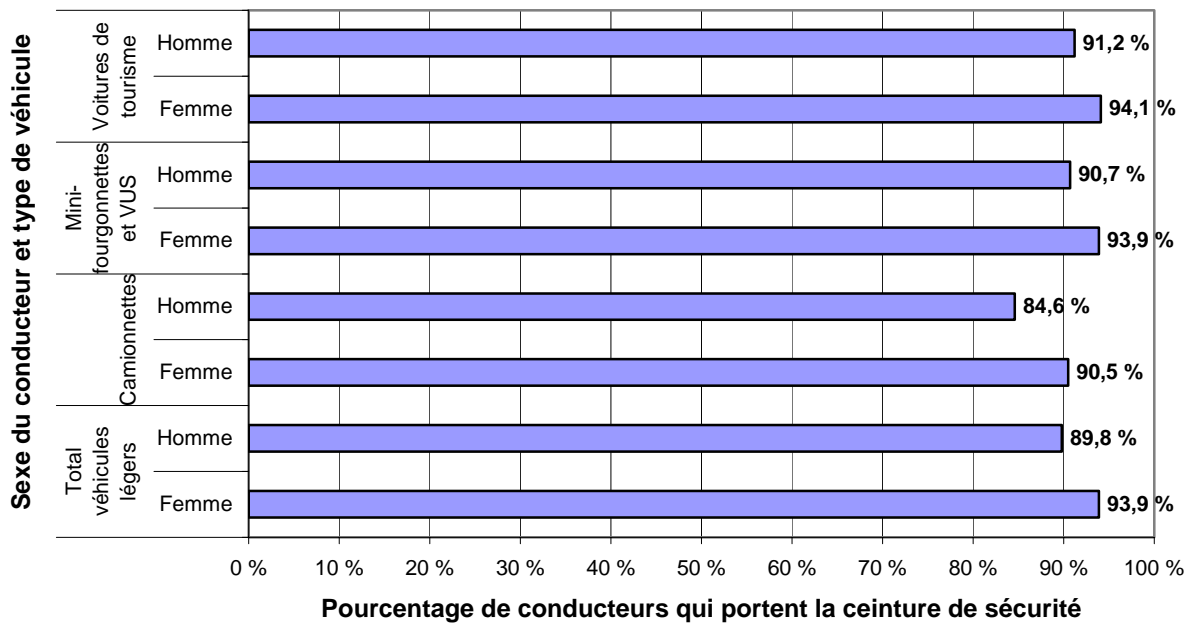
Figure 8
Port de la ceinture de sécurité dans les collectivités urbaines du Canada selon le sexe du conducteur et le type de véhicule - 2005



La **figure 9** montre qu'un pourcentage plus élevé de conductrices (93,9 p. 100) que de conducteurs (89,8 p. 100) portent la ceinture de sécurité au Canada.

- Le port plus élevé de la ceinture de sécurité chez les femmes était très uniforme pour les trois types de véhicules.
- D'autres données recueillies dans le cadre de l'enquête montrent que le taux plus élevé de port de la ceinture de sécurité chez les femmes est généralement uniforme d'une province et d'un territoire à l'autre. La différence variait de 3,5 points de pourcentage en Ontario (95,2 p. 100 pour les femmes contre 91,7 p. 100 pour les hommes) à 12,2 points à l'Île-du-Prince-Édouard (91,9 p. 100 pour les femmes contre 79,7 p. 100 pour les hommes).

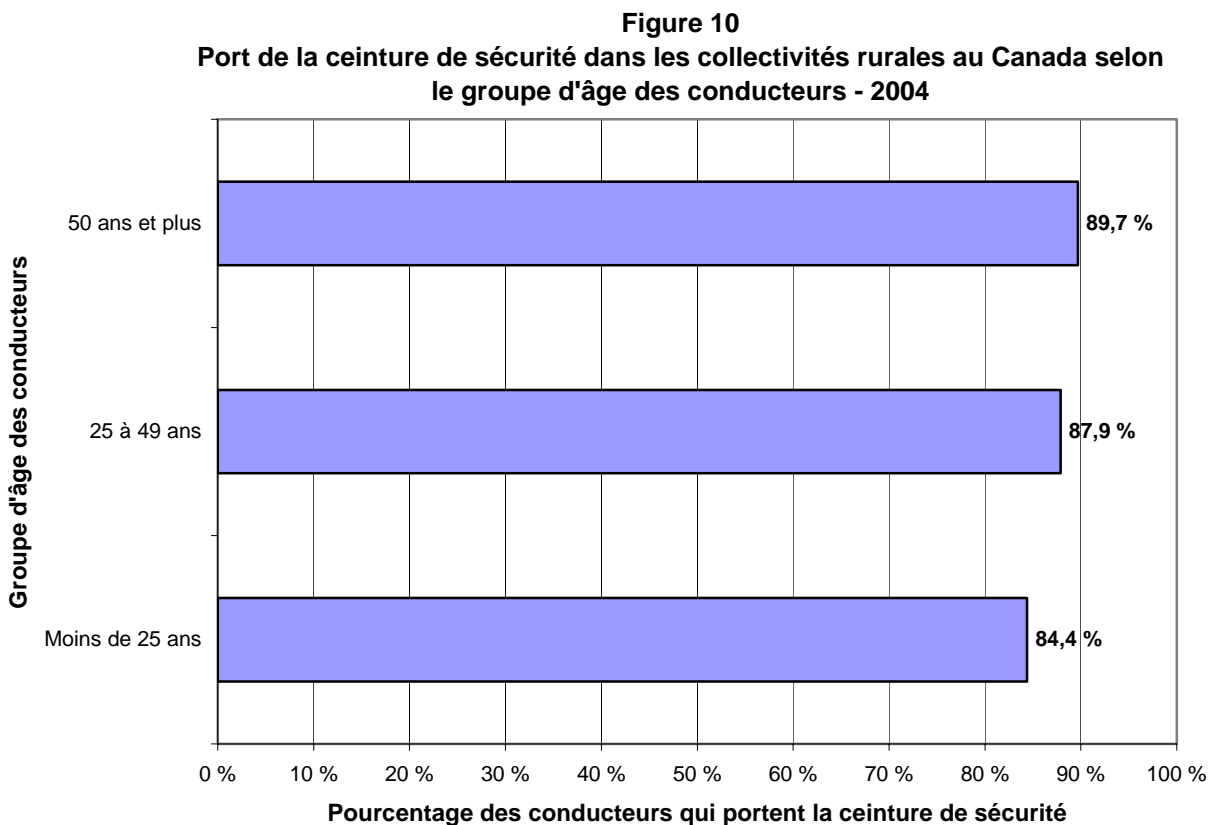
Figure 9
Port de la ceinture de sécurité au Canada selon le sexe du conducteur
et le type de véhicule, 2004-2005



Port de la ceinture de sécurité par groupe d'âge des conducteurs

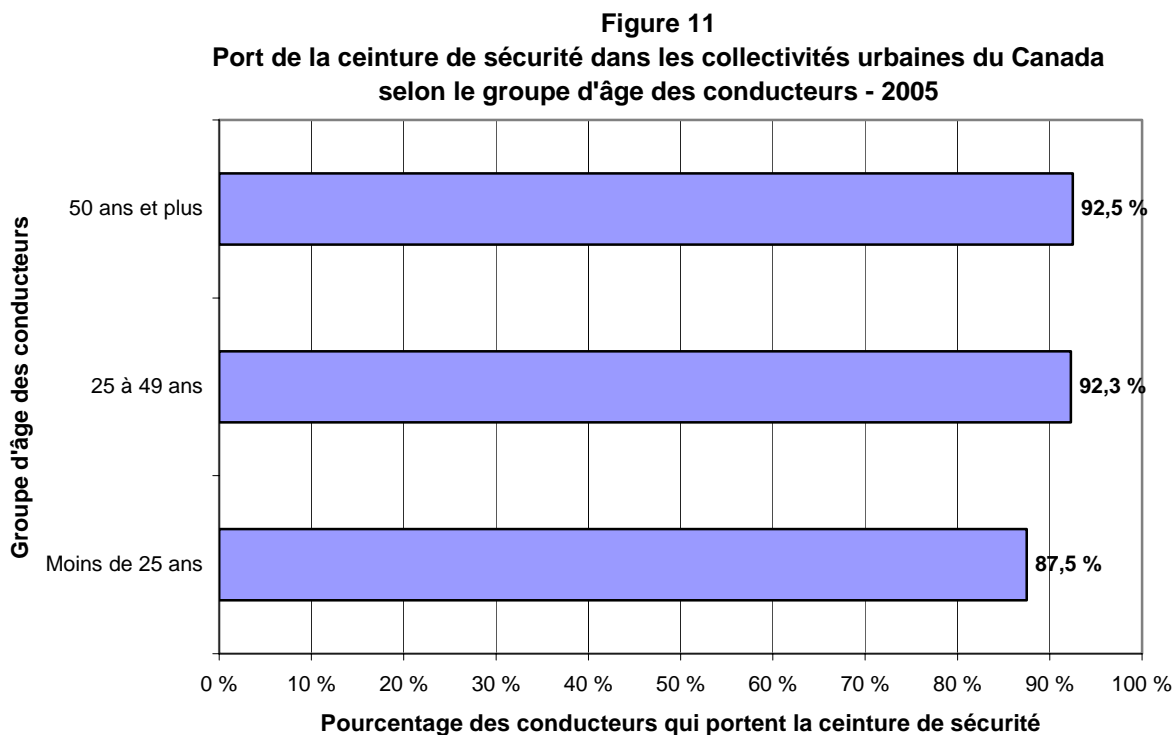
La **figure10** montre la proportion de conducteurs qui portent la ceinture de sécurité dans les collectivités rurales, allant de 84,4 p. 100 des conducteurs de moins de 25 ans à 87,9 p. 100 des conducteurs de 25 à 49 ans et à 89,7 p. 100 des conducteurs de 50 ans et plus.

- D'autres données recueillies dans le cadre de l'enquête relative aux collectivités rurales montrent que l'augmentation du taux de port de la ceinture de sécurité en fonction de l'âge est généralement uniforme pour les trois types de véhicule:
 - Le taux de port de la ceinture de sécurité chez les conducteurs de voitures de tourisme âgés de 50 ans et plus était de 92,0 p. 100 (comparativement à 90,1 p. 100 pour les conducteurs âgés entre 25 et 49 ans et à 86,0 p. 100 pour ceux âgés de moins de 25 ans).
 - Le taux de port de la ceinture de sécurité chez les conducteurs de mini-fourgonnettes et de VUS âgés de 50 ans et plus était de 90,6 p. 100 (comparativement à 89,8 p. 100 chez les conducteurs âgés entre 25 et 49 ans et à 86,0 p. 100 pour ceux de moins de 25 ans).
 - Le taux de port de la ceinture de sécurité chez les conducteurs de camionnettes âgés de 50 ans et plus était de 83,2 p. 100 (comparativement à 80,6 p. 100 pour les conducteurs âgés entre 25 à 49 ans et à 75,1 p. 100 pour ceux de moins de 25 ans).



La **figure 11** montre la proportion de conducteurs qui portent la ceinture de sécurité dans les collectivités urbaines, allant de 87,4 p. 100 pour ceux de moins de 25 ans, à 92,3 p. 100 de ceux qui sont âgés entre 25 et 49 ans et à 92,5 p. 100 de ceux de 50 ans et plus.

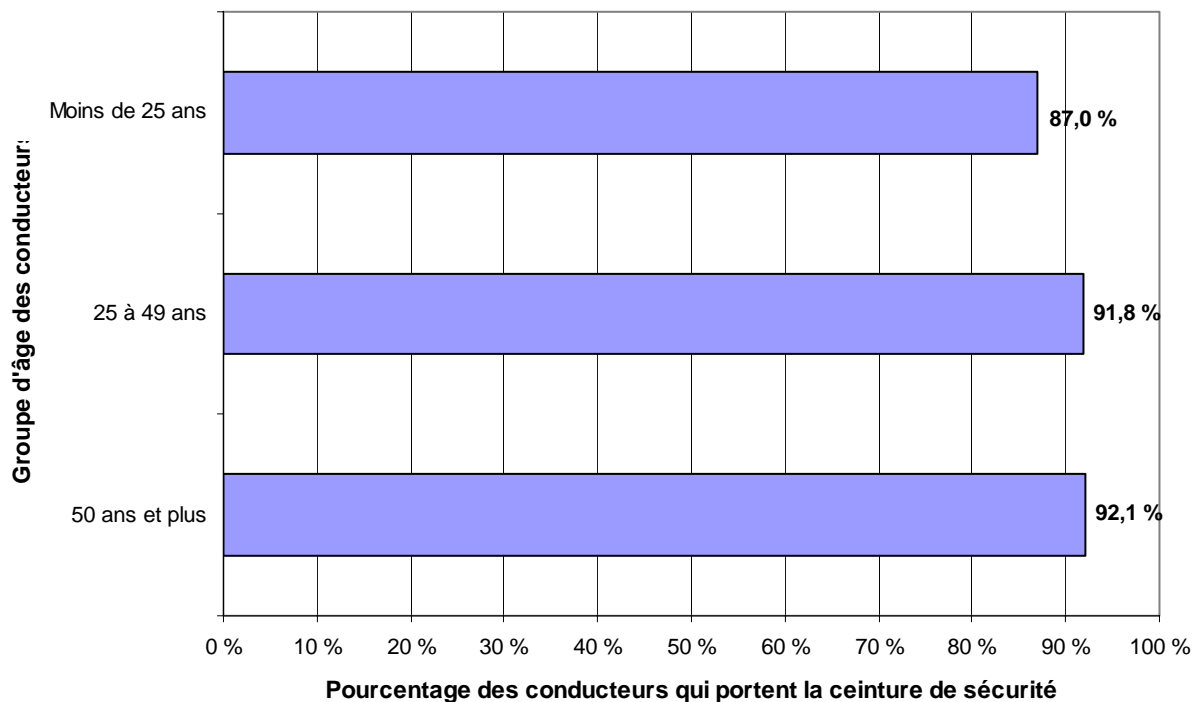
- D'autres données recueillies dans le cadre de l'enquête relative aux collectivités urbaines montrent que l'augmentation du taux de port de la ceinture de sécurité en fonction de l'âge est généralement uniforme pour les trois types de véhicule :
 - Le taux de port de la ceinture de sécurité chez les conducteurs de véhicules de tourisme âgés de 50 ans et plus était de 93,1 p. 100 (comparativement à 93,5 p. 100 pour les conducteurs âgés entre 25 et 49 ans et à 88,9 p. 100 pour ceux de moins de 25 ans).
 - Le taux de port de la ceinture de sécurité chez les conducteurs de mini-fourgonnettes et de VUS âgés de 50 ans et plus était de 93,1 p. 100 (comparativement à 92,3 p. 100 pour les conducteurs âgés entre 25 et 49 ans et à 86,7 p. 100 pour ceux de moins de 25 ans).
 - Le taux de port de la ceinture de sécurité chez les conducteurs de camionnettes âgés de 50 ans et plus était de 88,3 p. 100 (comparativement à 86,6 p. 100 pour les conducteurs âgés entre 25 et 49 ans et à 78,8 p. 100 pour ceux de moins de 25 ans).



La **figure12** montre la proportion de conducteurs qui portent la ceinture de sécurité au Canada, allant de 87,0 p. 100 de ceux de moins de 25 ans, à 91,8 p. 100 de ceux entre 25 et 49 ans et à 92,1 p. 100 de ceux de 50 ans et plus.

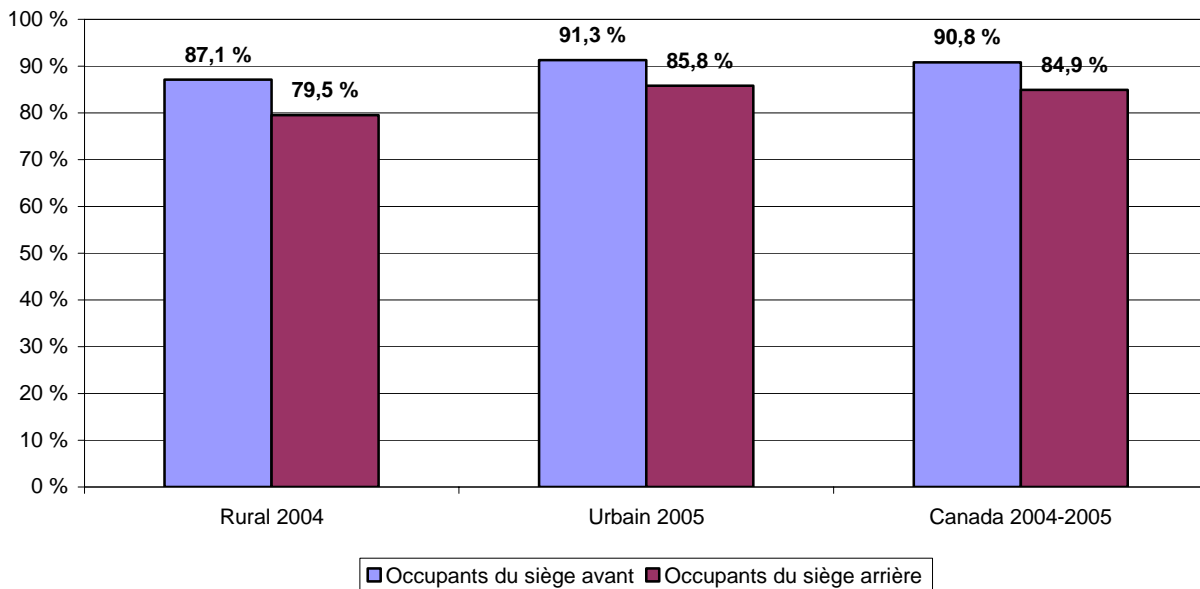
- D'autres données recueillies dans le cadre de l'enquête montrent que l'augmentation du taux de port de la ceinture de sécurité en fonction de l'âge est généralement uniforme pour les trois types de véhicule :
 - Le taux de port de la ceinture de sécurité chez les conducteurs de véhicules de tourisme âgés de 50 ans et plus était de 93,0 p. 100 (comparativement à 93,0 p. 100 pour les conducteurs âgés entre 25 et 49 ans et à 88,5 p. 100 pour ceux de moins de 25 ans).
 - Le taux de port de la ceinture de sécurité chez les conducteurs de mini-fourgonnettes et de VUS âgés de 50 ans et plus était de 92,8 p. 100 (comparativement à 92,0 p. 100 pour les conducteurs âgés entre 25 et 49 ans et à 86,6 p. 100 pour ceux de moins de 25 ans).
 - Le taux de port de la ceinture de sécurité chez les conducteurs de camionnettes âgés de 50 ans et plus était de 87,6 p. 100 (comparativement à 85,8 p. 100 pour les conducteurs âgés entre 25 et 49 ans et à 78,3 p. 100 pour ceux de moins de 25 ans).

Figure 12- Port de la ceinture de sécurité au Canada selon le groupe d'âge des conducteurs 2004-2005



La **figure 13** montre la proportion d'occupants du siège avant et du siège arrière de véhicules utilitaires légers qui portent la ceinture de sécurité au Canada. Le taux de port de la ceinture de sécurité est beaucoup moins élevé pour les occupants du siège arrière de véhicules utilitaires légers.

Figure 13
Port de la ceinture de sécurité
par les occupants du siège avant et du siège arrière
2004-2005



CONCLUSION

Vision sécurité routière 2010 a fixé comme objectif une réduction de 30 p. 100 du nombre annuel moyen d'usagers de la route qui meurent ou qui subissent des blessures graves durant la période 2008-2010 comparativement à la période 1996-2001. Les sous-cibles comprennent une réduction des pertes de vies humaines causées par la non-utilisation d'un dispositif de retenue et une diminution du nombre de pertes de vies humaines résultant de collisions sur le système routier rural.

Les enquêtes réalisées sur le port de la ceinture de sécurité dans les collectivités urbaines et rurales résumées dans le présent document représentent une des nombreuses initiatives d'envergure de Vision sécurité routière 2010 entreprises par le Groupe de travail sur le Programme canadien de protection des occupants (PCPO 2010). Les résultats de l'enquête aideront à élaborer une analyse de cas relative à l'adoption de mesures visant à augmenter les taux de port de la ceinture de sécurité au Canada d'ici 2010.

Les résultats donnent à penser que le Canada a fait des progrès vers l'atteinte du taux visé de 95 p. 100 de port de la ceinture de sécurité par tous les occupants de véhicules utilitaires légers.

La présente publication est préparée par la Direction de la sécurité routière et de la réglementation automobile. Elle peut être reproduite, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission de Transports Canada, pour autant qu'elle serve à des fins d'étude, de recherche, de critique ou d'analyse privées ou pour un compte rendu dans la presse, et que la source soit mentionnée intégralement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, faire parvenir un courriel à copyright.droitdauteur@tpsgc.gc.ca.

Pour en savoir plus sur les initiatives et les programmes nationaux sur la sécurité routière, communiquez avec le personnel de Transports Canada au numéro sans frais 1 800 333-0371 ou au numéro (613) 998-8616 dans la région d'Ottawa, ou envoyez-nous un courriel à : securiteroutiere@tc.gc.ca.

Vous pouvez également nous écrire à :

Direction de la sécurité routière et de la réglementation automobile
Transports Canada, ASF
330, rue Sparks
Place de Ville, Tour C
Ottawa (Ontario) K1A 0N5

ou visiter notre site Web à www.tc.gc.ca/securiteroutiere.